Image not found or type unknown

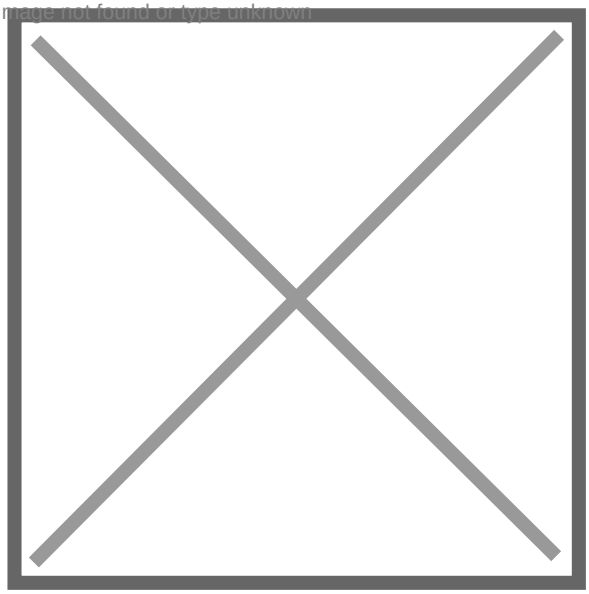

Expulsion par proprietaire

Par **MILI69470**, le **21/01/2011** à **14:22**

Bonjour,

Suite à un retard de loyer mon proprietaire me propose verbalement de quitter le logement rapidement en echange de l effacement de ma dette.

Je demenage donc, lors de mon demenagement (qui n'etait pas fini) mon proprietaire à forcé la porte d'entré, changé les serrure et déposé mes affaire sur le trottoir.

Une action judiciaire à était menée contre lui, celui ci se defend d'avoir forcer les porte et pretend avoir eu et mes clefs et mon accord pour vider le domicile.

Sachant que c'est faux et que même s'il avait un double (comme il le pretendait) il n'a pu l'utiliser car j'avais fermé la maison de l interieur en laissant les clefs dans la serrure et je suis sortie par le garage.

Comment faire pour qu'une enquete soit mené afin de trouver le serrurier qui à ouvert les portes et demontrer ainsi la mauvaise foi du proprietaire.

Merci d'avance

Par **fabienne034**, le **21/01/2011** à **14:57**

il aurait dû attendre que vous partiez c'est une violation de domicile

1/ ce qui est vrai vous partiez tout de suite en échange de l'effacement de la dette sinon il a trois ans pour vous poursuivre

2/ vous n'étiez pas encore partie qu'il change les serrures sans titre judiciaire

c'est une violation de domicile et une violation de votre droit au logement

il doit vous indemniser !

trop pressé le monsieur !

pour tout savoir sur le bail

http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm

Par **MILI69470**, le **21/01/2011** à **17:13**

Le probleme est qu il pretend que je lui ai donné les clefs.

Alors comment faire pour trouver le serrurier qui à procédé a l'ouverture des portes.

Le but etant de prouver l'effraction, non pas d incriminer le serrurier qui était diligenté par le proprietaire.

Je ne cesse de clamer que l'ouverture des portes à était faite par un serrurier mais personne ne semble chercher ce serrurier qui pourtant porterait la preuve qui me manque.

Par **mimi493**, le **21/01/2011** à **17:42**

Avez-vous porté plainte ?

Par **MILI69470**, le **21/01/2011** à **18:23**

Merci pour votre interet pour ma question

Oui une plainte à était déposer en gendarmerie.
Classer sans suite j'ai suivit la procedure pour amener l affare au tribunale

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés